



J'éco-rénove, j'économise !

Vous aimeriez rénover votre logement pour améliorer sa performance énergétique ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui évaluera avec vous le montant des financements auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer le cas échéant le projet de travaux dont vous avez besoin.

Pourquoi engager une rénovation ?

Vous pouvez nettement réduire vos factures d'énergie en changeant votre chaudière, posant du double vitrage, isolant les murs et la toiture de votre logement, etc. Cela améliorera votre confort et aura une incidence sur la valeur de votre patrimoine. En effet, depuis 2011, pour vendre ou louer votre logement, l'affichage de la performance énergétique est désormais obligatoire.

Quelles aides possibles ?

Pour chaque projet de rénovation, vous pouvez bénéficier d'au moins une aide de l'état. Selon votre situation fiscale, certaines pourront être cumulées alors que d'autres seront réservées aux foyers aux revenus modestes. Certaines aides dépendent du nombre et de la nature des travaux envisagés.

Le Crédit d'Impôt développement durable (CIDD), accessible à tous (propriétaires comme locataires) et sans conditions de revenus, permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipement ou d'investissement. Il est applicable jusqu'au 31 décembre 2015 aux maisons individuelles ou appartements achevés depuis plus de 2 ans et utilisés comme habitation principale. *A confirmer par le vote de la loi de finances 2015.*

Selon votre situation, d'autres aides existent qui sont susceptibles d'évoluer avec la nouvelle loi de finances : **prêt éco-PTZ, prime de 1350 €...**

Attention, à présent, pour pouvoir bénéficier de l'éco-PTZ et du CIDD, **il faut avoir recours à un professionnel « labellisé » RGE Reconnu Garant de l'Environnement**. L'annuaire des professionnels RGE est en ligne sur le site <http://renovation-info-service.gouv.fr>

Auprès de qui vous adresser ?

Au vu de la diversité des situations et de l'évolution des aides, il faut s'adresser aux conseillers de l'ASDER, Espace Info Energie de Savoie pour connaître ses droits et les conditions pour bénéficier des aides (conditions de ressources, type de travaux, date de démarrage des travaux par rapport au dépôt de votre dossier, etc).

ASDER

par téléphone 04 79 85 88 50

ou sur rendez-vous : à la Maison des énergies à Chambéry ou lors des permanences décentralisées (Cf liste des permanences sur

www.asder.asso.fr rubrique Info Energie)



Plus d'infos :

- www.asder.asso.fr (rubrique Info Energie/aides aux particuliers).
- renovation-info-service.gouv.fr

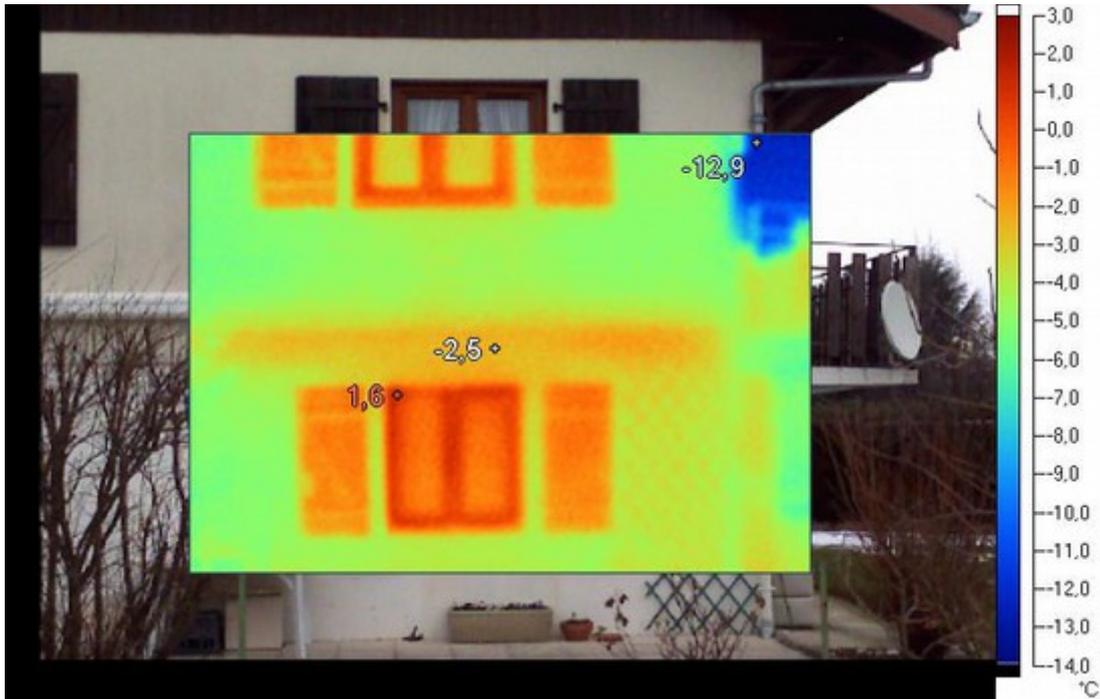
Le dispositif «Rénovation Info Service» s'appuie sur un partenariat renforcé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence pour l'Information sur le logement (Adil).

Renseignez-vous si une OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat existe dans votre secteur : ce type d'Opération vous permet, selon vos conditions de ressources, d'accéder à des aides complémentaires et des financements ANAH pour rénover votre logement.

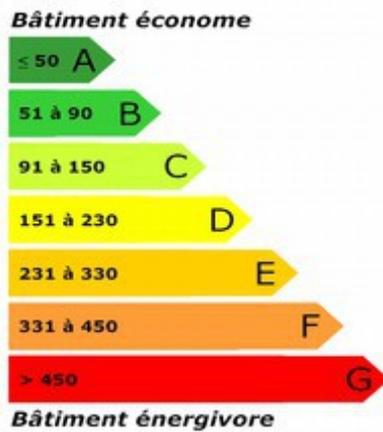
[Cliquer ICI pour repérer les OPAH actuellement en cours.](#)

ILLUSTRATIONS POSSIBLES de l'article au verso (images compressées- meilleure déf sur demande)

1) thermographie pour repérer zones à isoler



2) étiquette énergie indiquant le niveau énergétique du logement



3) une rénovation

